ORIGINE DE CERTAINES LOCUTIONS

AVEC LA CROIX ET LA BANNIÈRE

Dès le quatrième siècle, le clergé et le peuple allaient chercher les évêques en procession, fait dont l'histoire ecclésiastique fournit maints exemples.

Mais ce qui était pour lors un effet du zèle est devenu depuis une obligation, et les évêques ont considéré la procession comme un des droits attachés à leur dignité.

On a accordé le même droit aux empereurs qui venaient à l'église et aux gouverneurs des provinces en qualité de représentants du souverain : le clergé de Rome allait recevoir en procession l'exarque ou représentant de l'empereur

On honorait également de la procession les rois et les princes dans les villes et villages où ils passaient. Quand Charlemagne alla se faire couronner empereur à Rome, le pape Léon III adopta à son égard ce cérémonial, et quand le roi saint Louis arriva à Acre, les habitants vinrent avec le clergé le recevoir en grande pompe jusqu'à la mer.

Après que les ducs, les comtes et autres grands seigneurs de fiefs eurent usurpé les droits régaliens, celui d'être reçu en procession fut regardé comme une conséquence de la souveraineté dont ils jouissaient dans leurs terres, et bientôt cette prérogative fut admise comme une dépendance de la haute justice.

Or, attendu qu'une procession ne se montrait probablement pas sans être précédée de la croix et de la bannière (grand étendard carré qui indique la paroisse ou la confrérie de ceux à la tête desquels il se trouve), on a été naturellement porté à dire, en parlant d'un visiteur à la rencontre de qui on se rendait en grande cérémonie, qu'on allait au-devant de lui *avec la croix et la bannière*.

Quand une personne se fait attendre, on dit qu'*il faut l'aller chercher avec la croix et la bannière*. D'après Quitard, cette façon de parler serait fondée sur un usage observé dans quelques chapitres, notamment dans celui des chanoines de Bayeux. Lorsqu'un de ces messieurs ne se rendait pas aux matines, qu'on chantait dans la nuit, quelques-uns de ses confrères étaient députés vers lui processionnellement avec la croix et la bannière, comme pour faire une réprimande à sa paresse.

QUI CASSE LES VERRES LES PAYE

D'après le *Journal des Débats* (commencement de l'année 1880) cette expression est due à un ouvrier membre de la communauté des vitriers-verriers de Paris, établie par lettres patentes de Louis XI, et voici l'anecdote qui lui a donné lieu :

Un vitrier ambulant fut heurté par un passant dans la rue des Prouvaires, qui débouchait alors à Saint-Eustache.

Cet ouvrier était en train de possr des vitres au rez-de-chaussée d'un grand hôtel appartenant à un riche épicier nommé Laurent Herbelot. La hotte du vitrier fut culbutée et plusieurs vitres brisées. "Peste soit de vous ! dit Laurent au passant, vous êtes cause que la demeure dans laquelle doit venir demain loger le roi de Portugal ne sera point clause ; les carreaux manqueront aux fenêtres."

Le passant, tout confus, se disposait à s'esquiver, quand le vitrier le prenant à la gorge, lui dit : " Halte-là ! mon damoiseau, ne fuyez pas si vite, réglons nos comptes ; *qui casse les vitres les paye* !—Et combien !—15 sols par vitre ; il y en a quatre." Le passant paya 3 livres et s'éloigna.

Le proverbe se popularisa. Les cabaretiers se l'approprièrent, et comme chez eux on casse beaucoup de verres. ils pendirent à leur porte, à l'adresse des ivrognes, un écrit avec cet avertissement : " *Qui casse les vitres les paye.*"

Le roi de Portugal dont il est question dans cette anecdote était Alphonse V, qui vint en 1476 à Paris pour solliciter des secours contre Ferdinand, fils du roi d'Aragon, qui lui avait enlevé la Castille. Ce voyage royal fixe d'une manière précise l'époque la plus ancienne à laquelle puisse remonter le proverbe faisant allusion aux verres cassés qu'il faut payer.

SUR LES DENTS

Cette expression se joint souvent aux verbes *être, demeurer* et *mettre* pour signifier l'état de fatigue extrême où se trouve la personne que désigne le sujet ou le régime de ces verbes :

Là l'infanterie demeura *sur les dents* comme aians fait trois lieues plus que leurs ennemis.

(D'Aubigné, Hist., III, 9)

Tout cet embarras met mon esprit *sur les dents*.

(Molière. Amphit., I, II.)

On dit ausssi qu'on est *sur les dents*, que le travail a mis quelqu'un *sur les dents* pour dire qu'il est las et fatigué, qu'il n'en peut plus.

(Dict. de Trévoux, édit. de 1771.)

Mais d'où peut venir une telle signification à la locution *sur les dents* ?

Dans l'ancien français on employait l'adverbe *adens* ou le participe *adenté* pour signifié sur les dents, la face tournée contre terre, courbé par l'âge, et, naturellement, très fatigué, parce que la grande fatigue incline le corps en avant :

(Il) couche s'*adenz*, durement s'umelie.

(Roncisvaux, p. 55.)

Sus la fentaine, tout *adens*
Se mist lors por boire dedans.

(Roman de la Rose, vers 1489.)

L'un dessus l'autre *adentez* tomberont.

(Ronsard, 646.)

Le viex chastelain est tot *adent* (courbé).

(Roquefort, Gloss, de la lang. rom.)

Or, un jour vint où *adens* et *adenté*, deux vocables excellents cependant, disparurent de la langue (ce qui me semble s'être affectué vers le seizième siècle) : et comme on sentit le besoin de les remplacer dans le dernier sens indiqué plus haut, on leur substitua l'expression *sur les dents*, qui était en quelque sorte la traduction littérale de *adens*.

PORTER LE BONNET VERT

Cette expression s'applique à un homme qui a fait banqueroute.

Le *bonnet vert* était une marque d'infamie à laquelle on asujettissait autrefois ceux qui faisaient cession de leurs biens à leurs créanciers, soit qu'ils eussent été ruinés par leur faute ou par cas fortuit, et cela, de peur que le bénéfice de cession n'invitât les débiteurs de mauvaise loi à frauder leurs créanciers.

D'après le Dictionnaire de Trévoux, la couleur verte de ce bonnet annonçait que le cessionnaire était entièrement libéré, parce qu'elle était le symbole de la liberté :

Les voilà sans crédit, sans argent, sans ressources.
Prêts à *porter le bonnet vert*.

(La Fontaine, Fab., liv. XII, 7.)

Et si je n'eusse enfin pour garantir mon corps
Trouvé d'un *bonnet vert* le secours salutaire,
Je n'aurais fait que d'impuissants efforts
Pour échapper au décret consulaire.

(Ghérardi, Esope, acte IV, sc. VI.)

Bien avant la fin du dix-huitième siècle, on n'obligeait plus les cessionnaires à porter le bonnet en question ; mais nous n'en avons pas moins conservé l'expression *porter le bonnet vert* pour parler d'un homme auquel on peut, à juste titre, reprocher d'être un banqueroutier.

La première trace que l'on trouve du *bonnet vert* infligé au débiteur insolvable remonte chez nous à l'année 1570. Un arrêt du parlement de Paris ordonna en effet, cette année, que, suivant l'usage établi à Laval, un nommé Bulsigue, qui ne pouvait acquitter ses dettes, porterait à l'avenir *bonnet* ou *chapeau vert*. D'où il suit que l'expression *porter le bonnet vert* date très probablement de la fin du seizième siècle.

CLAQUE OU CHAPEAU A CLAQUE

D'après le Dictionnaire de rouchi-français de Hécart, *déclaguer un chapeau* c'est en rabattre les bords.

Cette définition implique le verbe *claquer* pour signifier les relever, et le substantif *claque* pour désigner un bord relevé ; d'où l'expression *chapeau à claque* pour désigné en général un chapeau à bords retroussés.

Mais ces chapeaux ont tantôt trois cornes, comme l'ancien chapeau français, ou seulement deux, comme celui de certains officiers de l'armée et de certains employés de l'administration.

Parle-t-on d'un chapeau à deux cornes, on lui laisse le nom de *chapeau à claque :*

Il nous tarde d'entendre prononcer la condamnation sans appel des diverses variétés de shakos, de *chapeaux à claque*, en bataille ou en colonne.

(*La Justice* du 15 sept. 1880.)

Si l'on parle d'un chapeau à trois cornes se pliant et s'aplatissant de manière à pouvoir être porté sous le bras, on le désigne simplement par *claque* :

Rome verra sa broderie, son *claque* et sa dentelle.

(P.-L. Courier, Lett., II, 68.)

L'idée d'aplatissement qui a été attribuée spécialement à *claque* a fait donner le même nom au chapeau cylindrique, dit chapeau gibus, qu'un mécanisme intérieur permet de réduire à un volume infiniment moindre.

CLIENT DIFFICILE

Monsieur, (dinant, le vendredi, au restaurant.)—Garçon, votre saumon n'est pas aussi bon que celui de vendredi dernier.

Le garçon, (un naif.)—Comment cela, monsieur ? C'est du même.

POÉSIE

A MADEMOISELLE MARIE B...

Je préfère, ma mie, à tes rouges rubis
Le carmin de ta lèvre,
Dont le baiser si chaud donné dans un souris
Brûle comme la fièvre.

Je préfère à l'éclair des perles du collier
L'éclair de tes dents blanches ;
Au parfum si subtil des fleurs de mon rosier
Celui de tes pervenches.

Je préfère à l'éclat de tes froids diamants
Celui de tes prunelles,
A l'éclat des bijoux ornant tes bras charmants
Tes yeux pleins d'étincelles.

Aux beaux rêves dorés qui charment mon sommeil,
Je préfère, ma mie,
Ton souvenir plus doux qu'un rayon de soleil
Sur la rose fleurie.

Auguste Reitrof.

THÉATRE ROYAL

On a joué cette semaine au Théâtre-Royal *Blue and Gray*, qui est un beau drame militaire basé sur les événements de la guerre civile américaine.

Ce drame se distingue par des situations tantôt dramatiques, tantôt sentimentales au milieu desquelles jaillissent des miriades de saillies qui sont d'un comique enlevant.

Le talent des acteurs, la richesse des costumes et la beauté des décors rendent ce drame tout à fait attrayant. Aussi, il y a eu salle comble tous les soirs. Il y aura matinée cette après-midi à deux heures et séance ce soir. Le public fera bien de profiter de ces deux séances pour aller entendre ce fameux drame.

Changement complet de programme la semaine prochaine. Une excellente compagnie de variétés occupera le Royal. La troupe des sœurs Vaidis jouit d'une grande réputation aux Etats-Unis, et comprend, dit-on, d'excellents artistes. Les sœurs Vaidis sont des gymnastes extraordinaires, et leur nombreux tours de force provoquent l'admiration générale.